

Quelques éléments pour un état des lieux

Lors de cette année d'expérimentation, les membres du groupe ont recueilli des PPRE formalisés et ont mené quelques entretiens avec des enseignants qui ont mis en œuvre ce dispositif.

Le dispositif concerne pour l'essentiel des élèves de CE1 et de CE2 ainsi que quelques CP.

Obstacles et réussites ont été relevés lors des interviews des enseignants.

Le tableau ci-dessous décline pour les points clefs, les problématiques soulevées par les obstacles recensés et les propositions de réponses s'appuyant sur les réussites.

Points clefs	Questions posées	Proposition de réponse
Le repérage des élèves en difficulté	Quels sont les élèves qui ne sont pas concernés par un PPRE ? Quels élèves relèvent d'un PPRE ?	<ul style="list-style-type: none">○ Les élèves dont la difficulté scolaire est passagère et assimilable à un « accroc dans les apprentissages » peut recevoir une aide ciblée et ponctuelle dans le cadre de la différenciation en classe ;○ Les élèves nombreux à échouer une même compétence. Dans ce cas, cela relève d'une difficulté collective et donc doit être pris en compte dans le fonctionnement ordinaire de la classe ou du cycle. ○ Les élèves en difficulté scolaire dont l'échec important et durable est caractérisé par :<ul style="list-style-type: none">○ Des résultats insuffisants aux évaluations qui permettent d'envisager une maîtrise insuffisante des compétences et connaissances indispensables en fin de cycle ;○ Un désinvestissement de l'école et un décrochage du métier d'élève ;○ Les élèves qui ont été maintenus et ceux dont le passage au niveau supérieur a été obtenu de justesse ;

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant. Dans ce cas, le PPRE doit s'articuler et s'harmoniser avec la prise en charge spécifique (projet personnalisé de scolarisation) en particulier pour les troubles des apprentissages (dyslexie...) 	
L'entretien	Comment mener un entretien avec l'élève : entre compréhension et explicitation ?	<i>Document sur l'entretien</i>	
L'analyse des réussites et des difficultés	Comment et quand repérer les réussites et analyser les difficultés des élèves ?	Comment	Quand
		<p>Par l'observation des résultats aux évaluations pour repérer les réussites comme point d'appui et analyser les difficultés (<i>La présence des maîtres du RASED est souhaitable lors de ces moments car ils apportent un regard plus spécialisé sur la difficulté scolaire</i>)</p> <p>Par l'entretien</p> <p>Par la conception et l'élaboration du programme</p>	<p>Lors des conseils des maîtres du cycle</p> <p>Sur un temps déterminé par l'équipe (organisation autonome de la classe, du cycle,...)</p>
La formalisation	Quels sont les incontournables à prendre en compte ?	<p><i>Document 4 pages PPRE</i> <i>Formalisation du PPRE à l'usage des enseignants adaptable à tous les niveaux de la scolarité. Télécharger le document</i> Le maître de la classe formalise le PPRE avec l'aide de l'équipe pédagogique et est le référent pour l'élève lorsque différentes personnes interviennent.</p>	

	Faut-il cibler des compétences disciplinaires ou méthodologiques ?	<p>Pour être la plus opérationnelle, la mise en forme devrait faire apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les réussites ou les acquis (<i>ex : S. maîtrise la suite numérique des nombres jusqu'à 60 et sait se servir de ses doigts pour compter</i>) et les difficultés (<i>ex : S. ne maîtrise pas le passage à la dizaine, ne comprend pas le sens des opérations</i>) ; ○ les compétences précises à travailler en maîtrise de la langue ou mathématiques (en nombre limité, <i>ex. : connaître et reconstruire les résultats des tables d'addition, maîtriser les calculs additifs et soustractifs</i>), c'est dans la mise en œuvre que le disciplinaire et le méthodologique peuvent être travaillés ; ○ les activités proposées, ○ le calendrier (périodicité sur les 7 semaines) et les lieux, ○ Les différentes prises en charge mises en place ou à réaliser (Rased, intervenants extérieurs type orthophoniste, CMP, ...) ; ○ L'évaluation (date, résultats, réussites). <p>http://www.banqoutils.education.gouv.fr/</p>
La mise en oeuvre	Comment le maître peut-il articuler sa pratique de classe et la mise en œuvre des PPRE ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'enseignant pourra s'appuyer sur une conception de l'apprentissage favorable à la différenciation <p><i>Pour aller plus loin : la différenciation, document à télécharger</i> N.B : le regroupement d'élèves en groupe de besoin peut être organisé sur l'ensemble du cycle afin de mobiliser le maximum de ressources humaines et matérielles.</p>
Les partenaires	Quel accompagnement éducatif hors temps scolaire ?	Le conseil de cycle identifie les prolongements possibles hors temps scolaire (accompagnement à la scolarité, accompagnement médico-social, éveil culturel...) en vue d'une prise en charge par l'Equipe de Réussite Educative si elle existe. En l'absence d'une E.R.E ou si le cas de l'élève n'en relève pas les propositions sont consignées dans le PPRE en fonctions

		des possibilités locales. Psychologues et médecins scolaires sont mis à contribution lorsque cela est nécessaire.
Les parents	Quelle est la place des parents ?	Les parents sont informés du projet et sont invités à y prendre une part active. Notamment pour ce qui concerne toute la partie hors temps scolaire. Ils sont alertés sur l'attention particulière qu'ils auront à porter sur le travail scolaire de leur enfant <i>et sur leur collaboration</i> . A l'issue de la période définie ou en amont si cela est nécessaire, une rencontre avec les parents permet de faire le point sur les constats en termes de réussite ou de difficulté non encore résolue. Cette rencontre permet d'entériner un arrêt ou un prolongement du PPRE.
L'appréciation des effets	Comment apprécier les effets du PPRE ?	Tout au long de la mise en œuvre, l'évaluation pourra être prévue. Au terme du programme, le bilan permettra de mesurer les résultats des élèves. Des outils pour aider à l'évaluation sont disponibles sur le site « banqoutils » http://www.banqoutils.education.gouv.fr/